Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230202-DEC202306-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

02 FEV 2023

DEC2023006
FINANCES ;
Signature d'un devis pour une mission de coordination SPS pour le chantier de réhabilitation de l'immeuble situé 26 rue Antoine Fayard

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

VU le devis de Créa Synergie en date du 27 janvier 2023,

VU le projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 26 rue Antoine Fayard (ancienne bijouterie Favier),

CONSIDERANT la disposition réglementaire d'avoir un coordinateur SPS sur ce chantier,

CONSIDERANT que la proposition faite par la société Créa Synergie en date du 27 janvier 2023 est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour Mission de coordination SPS – 26 rue Antoine Fayard : 1 710 € TTC avec la société Créa Synergie

PUBLICATION au R.A.A.

le Maire

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON